

**Compte-rendu réunion**  
**conseil municipal du mardi 12 juillet 2016**  
**à 18h 45**

-----

Convocation du 28 juin 2016

Absent excusé : Pierre Abel Simonneau

Absente : Isabelle Gager

Secrétaire de séance : Jean-Paul Leredu

**1. Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO) :**

Suite à la décision administrative de sortir la commune de Targon du SIABVO pour l'intégrer dans le bassin versant du Gestas les communes membres du SIABVO (Arbis – Cantois – Escoussans – Ladaux – Soullignac – Saint-Pierre de Bat et Targon) ont décidé de délibérer pour s'opposer à ce détachement. Délibération est prise à l'unanimité des membres présents dans ce sens.

**2. Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) :**

Le conseil communautaire ayant décidé, dans le cadre de la « répartition de droit commun » de répartir le FPIC entre la communauté de communes d'une part et l'ensemble des 19 communes la composant d'autre part, une somme de 5 783 € est allouée à la commune de Saint-Pierre de Bat.

**3. Travaux voirie communale :**

Les travaux de voirie communale préalablement confirmés débiteront fin juillet / début août. Une modification a été apportée concernant la création de refuge sur la route de Guillemet. Celui-ci sera positionné au droit de l'intersection avec la route du Tucaou. De plus la traversée de route (aqueduc) cassée en deux endroits sera remplacée. Les travaux supplémentaires chiffrés à 1 125,00 € ttc sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

**4. Travaux Eglise :**

L'avenant concernant la maîtrise d'œuvre pour la 2<sup>e</sup> tranche de travaux présenté par les architectes est accepté, à l'unanimité des membres présents, pour la somme de 13 030,70 € ht - soit 15 636,84 € ttc - représentant un pourcentage d'honoraires de 10 % par rapport à l'estimation des travaux arrêtée à la somme de 130 307,04 € ht. Pourcentage déterminé dans le marché de base et appliqué lors de la 1<sup>ère</sup> tranche.

**5. Pose radars pédagogiques :**

Le devis présenté par la Sté MELTEM concernant la pose sur socle béton des radars pédagogiques ainsi que leur mise en service est accepté, à l'unanimité des membres présents, pour la somme de 1 440, 00 € ttc. La pose sur mât d'éclairage public s'avère impossible car trop prêt de la route.

**6. Devis rampe handicapés accès mairie :**

Le devis maçonnerie présenté par Thierry GOUAZE est accepté, à l'unanimité des membres présents, pour la somme de 8 247,00 € ttc et une fin d'exécution de travaux au plus tard fin novembre 2016, cette prestation étant attributaire du FDAEC 2016 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

## **7. Pose fibre optique :**

Suite au problème d'implantation sur la commune d'Escoussans (refus du propriétaire) de quatre poteaux en bout de parcelle de vigne, la Sté Orange lors d'une réunion en date du mercredi 6 juillet à Escoussans a fait savoir, par l'intermédiaire de sa Directrice présente, que la seule solution était l'enfouissement de la ligne mais que le financement devait être assuré par les communes. Sept kilomètres ayant été déjà implantés, le conseil municipal en accord avec les trois autres communes desservies – Arbis, Escoussans et Soullignac – décide à l'unanimité des membres présents de participer au financement de cette fin de ligne censée apporter une amélioration. Tout en regrettant cette position négative du riverain concerné, une somme de 4 000 € sera prélevée sur les 20 000 € inscrits en « Dépenses imprévues » ligne 020 du budget 2016.

## **8. Pôle Territorial Cœur Entre-Deux-Mers :**

Suite à la fusion des communautés de communes du Targonnais et Sauveterrois au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le Pôle Territorial (ex. Pays) auquel nous sommes rattachés craint de disparaître au profit du Pays du Haut Entre-Deux-Mers (Auros-La Réole- Monségur etc..). En conséquence le conseil syndical en place souhaite que l'ensemble des communes (71 communes pour 98 000 habitants) prenne une délibération de principe exprimant le souhait que demeure en l'état le Pôle Territorial.

Etant entendu que cette entité est plus importante et plus performante sur les aides apportées que le Pays du Haut Entre-Deux-Mers, le conseil municipal souhaite soutenir le maintien du Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers.

## **9. Informations / questions diverses :**

- 26 élèves seront scolarisés en CM1 et CM2 à Saint-Pierre de Bat lors de la rentrée prochaine.
- L'étude sur le projet d'implantation d'une unité de granulation sur la ZAE de Bellebat n'est à ce jour pas terminée. De plus le propriétaire du circuit automobile de Faleyras aurait déposé un recours puisque n'ayant pas été informé, lors de l'achat du circuit au Conseil Général, de l'implantation d'une ZAE à proximité modifiant ainsi ses projets notamment immobilier et touristique. Affaire à suivre....
- Les réunions communes des conseils communautaires du Targonnais et Sauveterrois ont déjà débuté ainsi que les réunions de commissions associant les représentants de ces deux mêmes structures. Il s'agit notamment de définir la mise en place des personnels, discuter des compétences à venir et de la gouvernance suite à fusion.
- Remerciements à Nadine Vincendeau pour le fleurissement du lavoir et du devant de la mairie.
- A peu près 85 personnes étaient présentes au repas lors de la journée annuelle de nettoyage du lavoir communal.
- Demande a été faite à l'entreprise THIBAL pour procéder au fauchage des accotements et talus des voies communales ainsi qu'au curage du fossé reliant le lavoir au ruisseau.
- Il s'avère impossible, en cette saison, de trouver une entreprise pour venir boucher les trois trous formés sur le secteur Guillemet / Bartholot. Il est de plus signalé que le fossé devenu inexistant en bout de parcelle de vigne au lieu-dit Guillemet contribue à la formation de trous en bordure d'accotement.

